



PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2021

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Boisbriand, tenue le 4 mai 2021 à 19 h 30 et à laquelle assistent les membres du conseil : M. FRANÇOIS CÔTÉ, M. ÉRICK RÉMY, MME CHRISTINE BEAUDETTE, M. JONATHAN THIBAUT, M. DANIEL KAESER, MME KARINE LARAMÉE, M. JEAN-FRANÇOIS HECQ, MME LORI DOUCET formant quorum sous la présidence de la mairesse MARLENE CORDATO.

Les membres du conseil assistent à la séance par vidéoconférence leur permettant d'y participer simultanément, de délibérer et voter conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-074 du 2 octobre 2020.

Le directeur général par intérim et la greffière assistent également à la séance par vidéoconférence.

Madame la mairesse invite les citoyens à observer un moment de réflexion en mémoire des personnes suivantes :

- madame Diane Dubois, décédée le 12 janvier à l'âge de 71 ans;
- madame Raymonde Myre, décédée le 8 avril à l'âge de 75 ans;
- monsieur Ounheuan Souksavatdy, décédé le 9 avril à l'âge de 61 ans;
- madame Diane Robinson, décédée le 14 avril à l'âge de 61 ans;
- monsieur Gilles Marcel Gardner, décédé le 16 avril à l'âge de 85 ans;
- madame Jeanne Paquette née Bellemare, décédée le 17 avril à l'âge de 97 ans;
- monsieur Léo Melançon, décédé le 20 avril à l'âge de 78 ans;
- monsieur Jean Bernard, décédé le 21 avril à l'âge de 67 ans;
- monsieur Robert Legault, décédé le 22 avril à l'âge de 80 ans;
- madame Marie-Christine Tremblay, décédée le 26 avril dernier à l'âge de 61 ans.

Madame la mairesse prononce une allocution sur la mise à jour de la situation de la Ville dans le cadre de la pandémie et sur ses activités.

RÉSOLUTION 2021-05-188
ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

De modifier l'ordre du jour par le retrait du sujet 17. Grille de pondération et critères d'évaluation – Projet de plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM).

D'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Les citoyens ont été invités à soumettre leurs questions par écrit en raison de la tenue de la séance par vidéoconférence.

La présidente répond à une question reçue par écrit relative aux affaires de la Ville non prévues à l'ordre du jour de la séance.

RÉSOLUTION 2021-05-189 SÉANCE D'INFORMATION – PROJET DE RÈGLEMENT RV-1440-007

Le conseiller Daniel Kaeser, président du Comité consultatif d'urbanisme, explique les dispositions du règlement suivant et les conséquences de son adoption :

Projet de règlement RV-1440-007 modifiant le plan des affectations du sol du Règlement RV-1440 sur le plan d'urbanisme applicable aux lots 3 005 481 et 3 005 489 ayant front sur la montée Sanche.

ATTENDU le remplacement de la tenue d'une assemblée publique en personne par une consultation écrite conformément au décret ministériel 433-2021 du 24 mars 2021 et à la résolution 2021-04-137;

ATTENDU que les citoyens ont été invités par avis public à soumettre leurs questions ou commentaires par écrit à compter du 14 avril 2021;

ATTENDU que la greffière a confirmé n'avoir reçu aucun commentaire écrit ni question suite à la publication de l'avis publié à cet effet;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

DE prendre acte du dépôt par la greffière du certificat attestant de la tenue de la consultation écrite du 14 avril au 4 mai 2021 sur le Projet de règlement RV-1440-007 modifiant le plan des affectations du sol du Règlement RV-1440 sur le plan d'urbanisme applicable aux lots 3 005 481 et 3 005 489 ayant front sur la montée Sanche.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-05-190 SÉANCE D'INFORMATION – PROJET DE RÈGLEMENT RV-1441-084

Le conseiller Daniel Kaeser, président du Comité consultatif d'urbanisme, explique les dispositions du règlement suivant et les conséquences de son adoption :

Projet de règlement RV-1441-084 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par la création de la zone R-3 120 et par l'établissement de ses dispositions particulières.

ATTENDU le remplacement de la tenue d'une assemblée publique en personne par une consultation écrite conformément au décret ministériel 433-2021 du 24 mars 2021 et à la résolution 2021-04-138;

ATTENDU que les citoyens ont été invités par avis public à soumettre leurs questions ou commentaires par écrit à compter du 14 avril 2021;

ATTENDU que des questions et commentaires ont été reçus suite à la publication de l'avis publié à cet effet et ont été remis au conseil qui en a pris connaissance;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

DE prendre acte du dépôt par la greffière du certificat attestant de la tenue de la consultation écrite du 14 avril au 4 mai 2021 sur le Projet de règlement RV-1441-084 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par la création de la zone R-3 120 et par l'établissement de ses dispositions particulières.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-05-191 SÉANCE D'INFORMATION – PROJET DE RÈGLEMENT RV-1447-023

Le conseiller Daniel Kaeser, président du Comité consultatif d'urbanisme, explique les dispositions du règlement suivant et les conséquences de son adoption :

Projet de règlement RV-1447-023 modifiant l'article 117 du Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

ATTENDU le remplacement de la tenue d'une assemblée publique en personne par une consultation écrite conformément au décret ministériel 433-2021 du 24 mars 2021 et à la résolution 2021-04-139;

ATTENDU que les citoyens ont été invités par avis public à soumettre leurs questions ou commentaires par écrit à compter du 14 avril 2021;

ATTENDU que la greffière a confirmé n'avoir reçu aucun commentaire écrit ni question suite à la publication de l'avis publié à cet effet;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

DE prendre acte du dépôt par la greffière du certificat attestant de la tenue de la consultation écrite du 14 avril au 4 mai 2021 sur le Projet de règlement RV-1447-023 modifiant l'article 117 du Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-05-192
AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATIONS
MINEURES – 190, PLACE SUZIE-PAQUETTE – ZONE R-1 210-2 –
DOSSIER 2011-DM-429**

La conseillère Karine Laramée, vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande de dérogations mineures relative au bâtiment unifamilial situé au 190, place Suzie-Paquette sur le lot 6 306 143 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-1 210-2.

En conformité avec le décret 433-2021 du 24 mars 2021, la procédure d'audition en personne a été remplacée par une procédure de consultation écrite invitant les citoyens à soumettre leurs questions ou commentaires par écrit à compter du 14 avril 2021.

ATTENDU que la greffière a confirmé n'avoir reçu aucun commentaire écrit ni question suite à la publication d'un avis publié à cet effet;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'établir à 5,03 mètres la marge avant minimale entre le bâtiment situé au 190, place Suzie-Paquette et la ligne de lot, représentant une dérogation de 0,97 mètre, soit 16,17 % inférieure à la marge avant minimale de 6 mètres prescrite à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour la zone R-1 210-2.

D'établir à 6,91 mètres la marge arrière minimale entre le bâtiment situé au 190, place Suzie-Paquette et la ligne de lot, représentant une dérogation de 0,09 mètre, soit 1,29 % inférieure à la marge arrière minimale de 7 mètres prescrite à la grille des usages et normes du règlement sur le zonage pour cette zone.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-05-193
AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
– 250, PLACE SUZIE-PAQUETTE – ZONE R-1 210-2 –
DOSSIER 2102-DM-440**

La conseillère Karine Laramée, vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande de dérogation mineure relative au bâtiment unifamilial situé au 250, place Suzie-Paquette sur le lot 6 306 149 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-1 210-2.

En conformité avec le décret 433-2021 du 24 mars 2021, la procédure d'audition en personne a été remplacée par une procédure de consultation écrite invitant les citoyens à soumettre leurs questions ou commentaires par écrit à compter du 14 avril 2021.

ATTENDU que la greffière a confirmé n'avoir reçu aucun commentaire écrit ni question suite à la publication d'un avis publié à cet effet;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'établir à 0,47 le rapport espace bâti / terrain maximal pour la propriété située au 250, place Suzie-Paquette, représentant une dérogation de 0,02, soit 4,44 % supérieure au rapport espace bâti / terrain maximal de 0,45 prescrit à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour la zone R-1 210-2.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-05-194
AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
- 300, PLACE SUZIE-PAQUETTE - ZONE R-1 210-2 -
DOSSIER 2102-DM-441

La conseillère Karine Laramée, vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande de dérogation mineure relative au bâtiment unifamilial situé au 300, place Suzie-Paquette sur le lot 6 306 154 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-1 210-2.

En conformité avec le décret 433-2021 du 24 mars 2021, la procédure d'audition en personne a été remplacée par une procédure de consultation écrite invitant les citoyens à soumettre leurs questions ou commentaires par écrit à compter du 14 avril 2021.

ATTENDU que la greffière a confirmé n'avoir reçu aucun commentaire écrit ni question suite à la publication d'un avis publié à cet effet;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'établir à 0,47 le rapport espace bâti / terrain maximal pour la propriété située au 300, place Suzie-Paquette, représentant une dérogation de 0,02, soit 4,44 % supérieure au rapport espace bâti / terrain maximal de 0,45 prescrit à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour la zone R-1 210-2.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-05-195
REPORT DE L'AUDITION ET DE LA DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE
DÉROGATIONS MINEURES – 12, RUE DE LA ROSE-DES-CÈDRES –
ZONE R-1 137 – DOSSIER 2103-DM-442**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

DE reporter l'audition et la décision sur la demande de dérogations mineures relative au bâtiment situé au 12, rue de la Rose-des-Cèdres érigé sur le lot 6 314 789 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, à la séance du 1^{er} juin 2021.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-05-196
AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
– 380, PLACE SUZIE-PAQUETTE – ZONE R-1 210-2 –
DOSSIER 2103-DM-443**

La conseillère Karine Laramée, vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande de dérogation mineure relative au bâtiment unifamilial situé au 380, place Suzie-Paquette sur le lot 6 377 479 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-1 210-2.

En conformité avec le décret 433-2021 du 24 mars 2021, la procédure d'audition en personne a été remplacée par une procédure de consultation écrite invitant les citoyens à soumettre leurs questions ou commentaires par écrit à compter du 14 avril 2021.

ATTENDU que la greffière a confirmé n'avoir reçu aucun commentaire écrit ni question suite à la publication d'un avis publié à cet effet;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'établir à 2,69 mètres la marge latérale au sud-ouest entre le bâtiment situé au 380, place Suzie-Paquette et la ligne de lot, représentant une dérogation de 0,31 mètre, soit 10,33 % inférieure à la marge latérale minimale de 3 mètres prescrite à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour la zone R-1 210-2.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-05-197
AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
– 140, PLACE SUZIE-PAQUETTE – ZONE R-1 210-2 –
DOSSIER 2103-DM-444**

La conseillère Karine Laramée, vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande de dérogation mineure relative au bâtiment unifamilial situé au 140, place Suzie-Paquette sur le lot 6 306 141 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone R-1 210-2.

En conformité avec le décret 433-2021 du 24 mars 2021, la procédure d'audition en personne a été remplacée par une procédure de consultation écrite invitant les citoyens à soumettre leurs questions ou commentaires par écrit à compter du 14 avril 2021.

ATTENDU que la greffière a confirmé n'avoir reçu aucun commentaire écrit ni question suite à la publication d'un avis publié à cet effet;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'établir à 6,60 mètres la marge arrière minimale entre le bâtiment situé au 140, place Suzie-Paquette et la ligne de lot, représentant une dérogation de 0,40 mètre, soit 5,71 % inférieure à la marge arrière minimale de 7 mètres prescrite à la grille des usages et normes du Règlement RV-1441 sur le zonage pour la zone R-1 210-2.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-05-198
AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
– 2320, BOULEVARD DU FAUBOURG – ZONE C-3 403 –
DOSSIER 2103-DM-445**

La conseillère Karine Laramée, vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande de dérogation mineure relative au bâtiment situé au 2320, boulevard du Faubourg sur le lot 2 872 836 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone C-3 403.

En conformité avec le décret 433-2021 du 24 mars 2021, la procédure d'audition en personne a été remplacée par une procédure de consultation écrite invitant les citoyens à soumettre leurs questions ou commentaires par écrit à compter du 14 avril 2021.

ATTENDU que la greffière a confirmé n'avoir reçu aucun commentaire écrit ni question suite à la publication d'un avis publié à cet effet;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'établir à 2 le nombre autorisé d'enseignes électroniques pour la propriété située au 2320, boulevard du Faubourg, représentant une dérogation d'une enseigne électronique, soit 100 % supérieure au nombre autorisé d'une enseigne électronique par terrain prévu au Règlement RV-1441 sur le zonage.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-05-199
AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATIONS
MINEURES – 160, 6^e AVENUE – ZONE C-2 110 – DOSSIER 2103-DM-446**

La conseillère Karine Laramée, vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande de dérogations mineures relative au bâtiment situé au 160, 6^e Avenue sur le lot 3 006 323 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone C-2 110.

En conformité avec le décret 433-2021 du 24 mars 2021, la procédure d'audition en personne a été remplacée par une procédure de consultation écrite invitant les citoyens à soumettre leurs questions ou commentaires par écrit à compter du 14 avril 2021.

ATTENDU que la greffière a confirmé n'avoir reçu aucun commentaire écrit ni question suite à la publication d'un avis publié à cet effet;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'établir à 2 le nombre autorisé d'enseignes électroniques pour la propriété située au 160, 6^e Avenue, représentant une dérogation d'une enseigne électronique, soit 100 % supérieure au nombre autorisé d'une enseigne électronique par terrain prévu au Règlement RV-1441 sur le zonage.

De permettre l'installation des enseignes électroniques en cour arrière de la propriété située au 160, 6^e Avenue, représentant une dérogation à l'article 242.4 du Règlement RV-1441 sur le zonage qui autorise l'installation en cour avant seulement.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-05-200
AUDITION ET DÉCISION SUR UNE DEMANDE DE DÉROGATIONS
MINEURES – 355, MONTÉE SANCHE – ZONE C-2 135 –
DOSSIER 2103-DM-447**

La conseillère Karine Laramée, vice-présidente du Comité consultatif d'urbanisme, explique la demande de dérogations mineures relative au bâtiment situé au 355, montée Sanche sur le lot 3 005 538 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, dans la zone C-2 135.

En conformité avec le décret 433-2021 du 24 mars 2021, la procédure d'audition en personne a été remplacée par une procédure de consultation écrite invitant les citoyens à soumettre leurs questions ou commentaires par écrit à compter du 14 avril 2021.

ATTENDU que la greffière a confirmé n'avoir reçu aucun commentaire écrit ni question suite à la publication d'un avis publié à cet effet;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'établir à 2 le nombre autorisé d'enseignes électroniques pour la propriété située au 355, montée Sanche, représentant une dérogation d'une enseigne électronique, soit 100 % supérieure au nombre autorisé d'une enseigne électronique par terrain prévu au Règlement RV-1441 sur le zonage.

De permettre l'installation des enseignes électroniques en cour latérale de la propriété située au 355, montée Sanche, représentant une dérogation à l'article 242.4 du Règlement RV-1441 sur le zonage qui autorise l'installation en cour avant seulement.

Cette approbation est conditionnelle à l'acceptation d'un plan d'aménagement paysager par la division Environnement du Service des travaux publics afin de bonifier l'espace tampon.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-05-201
PROCÈS-VERBAUX – SÉANCES DU CONSEIL**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021 tel que soumis.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-05-202
PROJET DE RÈGLEMENT RV-1447-024 – ADOPTION**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'adopter le Projet de règlement RV-1447-024 modifiant le Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale par l'établissement de dispositions particulières à la zone R-3 483.

De remplacer la tenue de l'assemblée publique par une consultation écrite, annoncée au préalable par un avis public, conformément au décret ministériel 433-2021 du 24 mars 2021.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-05-203
RÈGLEMENT RV-1696 – ADOPTION**

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 6 avril 2021;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAULT

D'adopter le Règlement RV-1696 décrétant des travaux de réfection de fondation et de pavage sur des parties de l'avenue Cartier et du chemin de la Côte Sud et leur financement par emprunt.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-05-204
RÈGLEMENT RV-1700 – ADOPTION**

ATTENDU que le règlement a été précédé du dépôt d'un projet et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 6 avril 2021;

ATTENDU que la présidente de la séance a mentionné l'objet et la portée du règlement;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAULT

D'adopter le Règlement RV-1700 sur le programme municipal d'aide financière pour la protection, la transmission et la mise en valeur des bâtiments patrimoniaux.

Adoptée

**DÉPÔT ET AVIS DE MOTION 2021-05-205
RÈGLEMENT RV-656-10**

Le conseiller Jonathan Thibault donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-656-10 modifiant diverses dispositions du Règlement RV-656 relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts de la Ville de Boisbriand.

Le projet de règlement est déposé.

**DÉPÔT ET AVIS DE MOTION 2021-05-206
RÈGLEMENT RV-1355-2-14**

Le conseiller Jonathan Thibault donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1355-2-14 modifiant le Règlement RV-1355-2 sur la qualité de vie en ce qui a trait à l'encadrement concernant les chiens et son application.

Le projet de règlement est déposé.

**DÉPÔT ET AVIS DE MOTION 2021-05-207
RÈGLEMENT RV-1440-007**

Le conseiller Jonathan Thibault donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1440-007 modifiant le plan des affectations du sol du Règlement RV-1440 sur le plan d'urbanisme applicable aux lots 3 005 481 et 3 005 489 ayant front sur la montée Sanche.

Le projet de règlement est déposé.

**DÉPÔT ET AVIS DE MOTION 2021-05-208
RÈGLEMENT RV-1441-084**

Le conseiller Jonathan Thibault donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1441-084 modifiant le Règlement RV-1441 sur le zonage par la création de la zone R-3 120 et par l'établissement de ses dispositions particulières.

Le projet de règlement est déposé.

**DÉPÔT ET AVIS DE MOTION 2021-05-209
RÈGLEMENT RV-1447-023**

Le conseiller Jonathan Thibault donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1447-023 modifiant l'article 117 du Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Le projet de règlement est déposé.

**DÉPÔT ET AVIS DE MOTION 2021-05-210
RÈGLEMENT RV-1693-1**

Le conseiller Jonathan Thibault donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1693-1 modifiant le Règlement RV-1693 sur les tarifs de certains biens, services ou activités pour l'exercice financier 2021.

Le projet de règlement est déposé.

**DÉPÔT ET AVIS DE MOTION 2021-05-211
RÈGLEMENT RV-1697**

Le conseiller Jonathan Thibault donne avis de motion de la présentation pour adoption à une séance subséquente du Règlement RV-1697 décrétant des travaux de modification des feux de circulation à l'intersection du boulevard de la Grande-Allée et de la rue Alexandre-Le-Grand par l'ajout d'un système de gestion dynamique et prévoyant un emprunt à cette fin.

Le projet de règlement est déposé.

**RÉSOLUTION 2021-05-212
DÉPÔT DE LA LISTE DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

DE prendre acte du dépôt de la liste des autorisations de dépenses approuvées par le directeur général par intérim et les directeurs de service dressée conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 12 mars au 8 avril 2021.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-05-213
SOMMAIRE MENSUEL DES DÉBOURSÉS**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

DE prendre acte du dépôt par la trésorière du sommaire mensuel des déboursés pour la période du 1^{er} au 31 mars 2021 montrant un total des activités de 7 179 356,61 \$.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-05-214
LISTE DES CERTIFICATS DE PAIEMENT**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'accepter la liste des certificats de paiement préparée par le Service du génie en date du 16 avril 2021 et révisée par le Service des finances le 19 avril 2021, montrant un montant payable total de 50 441,53 \$ et d'en autoriser le paiement.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-05-215
DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DE LA TRÉSORIÈRE DE LA VILLE ET
DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER SE
TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2020**

Allocution de la mairesse sur les résultats de l'exercice financier 2020 et remerciements à l'ensemble de l'équipe municipale.

Avant de procéder au dépôt du rapport financier de l'exercice 2020, madame la mairesse présente le rapport financier et le rapport du vérificateur.

Conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes, la trésorière de la Ville dépose le rapport financier et le rapport du vérificateur Amyot Gélinas, S.E.N.C.R.L., comptables professionnels agréés, transmis conformément à l'article 108.3 de cette loi pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020;

En conséquence il est :
PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'accuser réception du dépôt du rapport financier de la trésorière et du rapport du vérificateur pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-05-216
SOUMISSIONS – BUDGET PARTICIPATIF – TRAVAUX DE
CONSTRUCTION D'ABRIS DES JOUEURS DE BASEBALL –
CONTRAT 2021-1840

ATTENDU qu'à la suite d'une demande de soumissions publique pour les travaux de construction d'abris des joueurs de baseball, la Ville a reçu l'offre suivante :

NOM ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT (taxes incluses)
Kilo Électrique inc. 755, boulevard du Curé-Boivin, local 20 Boisbriand (Québec) J7G 2J2	331 246,52 \$

ATTENDU que ce projet s'inscrit dans le cadre du budget participatif 2018-2019 dont la somme allouée est de 60 000 \$;

ATTENDU que le coût estimé à la demande de numéro de contrat est largement dépassé;

ATTENDU que l'offre de Kilo Électrique inc. s'est avérée irrecevable;

ATTENDU la recommandation de la firme Conception paysage du 8 avril 2021 et celle du Service du génie du 29 avril 2021;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

De prendre acte du dépôt d'une copie du procès-verbal d'ouverture des soumissions dressé en date du 1^{er} avril 2021.

De rejeter la soumission reçue et d'annuler l'appel d'offres pour des travaux de construction d'abris des joueurs de baseball – Contrat 2021-1840.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-05-217
CONSEIL – DÉSIGNATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

DE désigner conformément aux dispositions des articles 56 et 57 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), la conseillère Christine Beaudette mairesse suppléante à compter du 5 mai 2021 jusqu'à la désignation de son remplaçant.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-05-218
COMITÉ DE RETRAITE – DÉSIGNATION DES MEMBRES**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver le projet de convention de fiducie mise à jour en 2021 ayant trait à la désignation des membres représentant le comité de retraite du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Boisbriand.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-05-219
COUR MUNICIPALE – DÉSIGNATION D'UNE PERCEPTRICE DES
AMENDES ET NOMINATION D'UNE JUGE DE PAIX FONCTIONNAIRE**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE demander au ministre de la Justice de désigner madame Catherine Chayer à titre de perceptrice des amendes, conformément à l'article 322 du Code de procédure pénale (RLRQ, c. C-25.1).

DE demander au ministre de la Justice de nommer par arrêté madame Catherine Chayer à titre de juge de paix fonctionnaire, conformément à l'article 158 de la Loi sur les tribunaux judiciaires (RLRQ, c. T-16).

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-05-220
COUR MUNICIPALE – COMMUNICATION DES RENSEIGNEMENTS AVEC
LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC**

ATTENDU l'entente avec la Société de l'assurance automobile du Québec du 4 mai 2010 ayant trait à la communication de renseignements;

ATTENDU qu'un changement de désignation de la coordonnatrice de l'entente et de la responsable des employés désignés pour accéder aux renseignements communiqués par la Société de l'assurance automobile du Québec est nécessaire;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE désigner madame Héloïse Villeneuve, greffière et chef de division à la cour municipale, à titre de coordonnatrice de l'entente sur la communication de renseignements avec la Société de l'assurance automobile du Québec et responsable des employés désignés pour accéder aux renseignements communiqués par la Société à compter de ce jour.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-05-221
COUR MUNICIPALE – COMMUNICATION DE DONNÉES ET DIFFUSION
DANS UNE BANQUE EN LIGNE AVEC LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE
D'INFORMATION JURIDIQUE

ATTENDU l'entente avec la Société québécoise d'information juridique du 19 décembre 2006 ayant trait à la communication de données et la diffusion dans une banque en ligne;

ATTENDU qu'un changement de désignation de la responsable officielle de l'entente et de la responsable des employés désignés pour accéder à cette banque de données est nécessaire;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE désigner madame Héloïse Villeneuve, greffière et chef de division à la cour municipale, à titre de responsable officielle de l'entente avec la Société québécoise d'information juridique ayant trait à la communication de données et la diffusion dans une banque en ligne et responsable des employés désignés pour accéder à cette banque de données à compter de ce jour.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-05-222
RÔLE D'ÉVALUATION – SIGNATAIRES AUTORISÉS

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

DE prendre acte de la désignation de monsieur Martin Laplante, évaluateur agréé à la firme LBP, Évaluateurs agréés à titre de signataire autorisé du rôle d'évaluation de la Ville et de la désignation de monsieur Marc Lépine, évaluateur agréé à la même firme à titre de signataire suppléant.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-05-223
MANDAT AUX PROCUREURS – 305, CHEMIN DE LA GRANDE-CÔTE

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

DE mandater le cabinet PFD avocats afin de représenter les intérêts de la Ville et entreprendre les procédures nécessaires dans le cadre de l'inscription d'hypothèques légales de la construction par 1261-5241 Québec et inc. et 9366-8242 Québec inc. contre Groupe Piché Construction inc. sur la propriété située au 305, chemin de la Grande-Côte.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-05-224
PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE DU 3 AU 9 MAI 2021

ATTENDU que promouvoir la santé mentale c'est agir en vue d'accroître ou maintenir le bien-être personnel et collectif;

ATTENDU que le lancement de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2021-2022 initiée par le Mouvement Santé mentale Québec et ses groupes membres a lieu à l'occasion de la Semaine de la santé mentale qui se déroule du 3 au 9 mai 2021;

ATTENDU que la campagne 2021-2022 vise à faire connaître l'une des 7 astuces « RESENTIR C'EST RECEVOIR UN MESSAGE »;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

De proclamer l'importance de la promotion de la santé mentale et inviter les citoyens, organisations et institutions à participer à la campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2021-2022 « RESENTIR C'EST RECEVOIR UN MESSAGE » du Mouvement Santé mentale Québec, du 3 au 9 mai 2021 à l'occasion de la Semaine de la santé mentale.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-05-225
**ACQUISITION D'OFFRES INFONUAGIQUES POUR MICROSOFT 365 –
CONTRAT 2021-1850**

ATTENDU qu'un rapport externe de l'analyse des risques de la sécurité liée au télétravail recommande la migration vers la suite d'outils Microsoft 365;

ATTENDU que les dispositions de l'article 573.3.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) exemptent le contrat du processus d'appel d'offres;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

D'accorder un contrat de gré à gré à Compugen inc. par l'entremise d'Infrastructures technologiques Québec pour les services d'un courtier infonuagique en vue de la migration vers la suite d'outils de Microsoft 365 pour une période de 36 mois au montant de 261 995,60 \$ toutes taxes incluses, ajusté selon le nombre réel de licences requises.

D'autoriser le paiement à Infrastructures technologiques Québec des frais de gestion applicables aux services de courtier en infonuagique d'un montant estimé de 5 239,92 \$ toutes taxes incluses, correspondant à 2 % de la valeur totale du contrat et payables la première année.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-05-226
SERVICES D'ÉQUIPES SPÉCIALISÉES EN SAUVETAGE TECHNIQUE –
SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LES MUNICIPALITÉS DE SAINT-
HIPPOLYTE, SAINTE-SOPHIE ET LES VILLES DE PRÉVOST, SAINT-
COLOMBAN, SAINT-JÉRÔME

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'approuver le projet d'entente avec les Municipalités de Saint-Hippolyte, Sainte-Sophie et les Villes de Prévost, Saint-Colomban, Saint-Jérôme ayant trait à la fourniture de services en matière d'équipes spécialisées en sauvetage technique.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-05-227
SERVICES D'UN TRAVAILLEUR DE RUE – SIGNATURE D'UNE ENTENTE
AVEC L'ÉCLUSE DES LAURENTIDES POUR L'ANNÉE 2021

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

DE reconduire avec l'organisme L'Écluse des Laurentides, l'entente de services d'un travailleur de rue sur le territoire de la Ville de Boisbriand pour la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

D'autoriser une dépense de 15 000 \$ (non taxable) imputable au poste budgétaire 02 710 06 419.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-05-228
SERVITUDE DE PASSAGE POUR VÉHICULES D'URGENCE –
PROLONGEMENT DE L'AVENUE MOISHE**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver le projet d'acte d'établissement d'une servitude de passage pour véhicules d'urgence affectant les lots 6 260 440, 6 260 439 et parties des lots 2 502 785, 6 255 754 et 5 852 347 du cadastre du Québec avec Corporation Bais Halevy et le Centre communautaire religieux hassidique ou représentants.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-05-229
PROGRAMME « AIDE AUX INITIATIVES DE PARTENARIAT » - SIGNATURE
D'UNE CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE AVEC LE MINISTÈRE DE LA
CULTURE ET DES COMMUNICATIONS**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

D'approuver le projet de convention d'aide financière avec le ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme « Aide aux initiatives de partenariat » pour la période 2021 à 2023, ayant pour objet l'octroi par le ministère d'une aide financière maximale de 33 000 \$ pour la réalisation des actions décrites au plan d'action annexé à la convention et ne pouvant excéder 50 % du coût total des dépenses admissibles.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-05-230
BIBLIOTHÈQUE DE BOISBRIAND – VENTE DE LIVRES USAGÉS EN 2021

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'autoriser la vente de livres usagés à la bibliothèque aux périodes suivantes et d'en verser les profits aux bénéficiaires suivants, à savoir :

- le 29 mai 2021 à l'occasion de la Journée de l'environnement, au profit de la Maison Parenfant pour son programme Répit Petits plaisirs;
- du 20 septembre au 22 octobre 2021 à l'occasion des Journées de la culture, au profit de la Fondation pour l'alphabétisation.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-05-231
DEMANDES DE DONS ET/OU SUBVENTIONS

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accorder une aide financière aux organismes suivants :

- A) 370 \$ à la Société canadienne du cancer pour la Campagne de la Jonquille 2021;
- B) 250 \$ à l'école secondaire Rive-Nord pour la cérémonie des toges dans le cadre de la célébration virtuelle des finissants prévue le 19 juin 2021;
- C) 250 \$ à la Fondation Sercan dans le cadre de l'événement « Marche Pas à Pas : Ensemble dans la distance » qui se tiendra en mai 2021;
- D) 100 \$ pour 4 espaces de visibilité au journal Dans nos Laurentides.com pour l'année 2021.

D'imputer la dépense au poste budgétaire 02 110 00 991.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-05-232
CONSEIL DES BASSINS VERSANTS DES MILLE-ÎLES (COBAMIL) –
ADHÉSION 2021-2022

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Boisbriand au Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL) pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022 au coût de 300 \$.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-05-233
LOISIRS LAURENTIDES – ADHÉSION 2021-2022

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Boisbriand à l'organisme Loisirs Laurentides pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022 au coût de 736,07 \$ toutes taxes comprises.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-05-234
STATISTIQUES DES PERMIS DE CONSTRUCTION

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

D'accuser réception des statistiques des permis de construction émis au cours du mois de mars 2021 montrant un total mensuel de 2 540 482 \$ et un cumulatif annuel de 16 754 678 \$.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-05-235
PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) – SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE WILFRID ET GUY DION S.E.N.C. – PROJET RÉSIDENTIEL DU BOISÉ DION

ATTENDU que la finalité du projet de développement proposé est de se connecter avec le chemin de la Côte-Nord et que cette voie de circulation est sous la juridiction du ministère des Transports du Québec;

ATTENDU que la planification de ce projet de développement demande l'autorisation technique du raccordement de la rue projetée avec le chemin de la Côte Nord et que cette autorisation aura comme effet de permettre l'ouverture de cette rue au public;

ATTENDU que les pourparlers avec le ministère des Transports du Québec sont avancés et demanderont la signature d'une entente;

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'adopter, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 3 mars 2021 portant le numéro R-21-CU-4417, le Plan d'aménagement d'ensemble (PAE) de la Société immobilière Wilfrid et Guy Dion S.E.N.C. du 21 janvier 2021 préparé par la firme BC2 pour le projet résidentiel à être implanté sur le lot 4 680 993 du cadastre du Québec dans la zone R-3 483 du Règlement RV-1441 sur le zonage, en remplacement du plan adopté suivant la résolution 2017-07-427.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-05-236
COMPLÉMENT À LA RÉSOLUTION 2020-12-557 – APPROBATION D'UNE
DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION – BLOC 7 DU PROJET
RÉSIDENTIEL DU CROISSANT CORNO – 420 À 440, CROISSANT CORNO
– ZONE R-1 233-2**

ATTENDU que par la résolution 2020-12-557 le conseil municipal a approuvé la demande de permis de construction pour le bloc 7 du projet résidentiel du croissant Corno à être érigé sur les lots 6 034 547 à 6 034 551 du cadastre du Québec aux 420 à 440, croissant Corno;

ATTENDU que le bloc 7 du projet comprend le lot 6 034 552 omis alors qu'il est visé par la demande;

En conséquence, il est :
PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 21 octobre 2020 portant le numéro R-20-CU-4366 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction pour le bloc 7 du projet résidentiel du croissant Corno à être érigé sur les lots 6 034 547 à 6 034 552 du cadastre du Québec aux 420 à 440, croissant Corno dans la zone R-1 233-2 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture du 27 octobre 2020 préparé par Jacques Sauvé architecte;
- plan d'implantation du 31 août 2020 préparé par T.T. Katz arpenteurs-géomètres;
- simulations visuelles du 27 août 2020 préparées par Jacques Sauvé architecte;
- plan d'aménagement paysager du 29 octobre 2020 préparé par PDA Design.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 10 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager au 440, croissant Corno sur le lot 6 034 547 du cadastre du Québec.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-05-237

COMPLÉMENT À LA RÉSOLUTION 2020-12-558 – APPROBATION D’UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION – BLOC 8 DU PROJET RÉSIDENTIEL DU CROISSANT CORNO – 327 À 343, CROISSANT CORNO – ZONE R-1 233-2

ATTENDU que par la résolution 2020-12-558 le conseil municipal approuve la demande de permis de construction pour le bloc 8 du projet résidentiel du croissant Corno à être érigé sur les lots 6 034 578 à 6 034 580 et 6 385 262 du cadastre du Québec aux 327 à 343, croissant Corno;

ATTENDU que le bloc 8 du projet comprend le lot 6 034 581 omis alors qu’il est visé par la demande;

En conséquence, il est :

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D’approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d’urbanisme du 21 octobre 2020 portant le numéro R-20-CU-4366 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale, la demande de permis de construction pour le bloc 8 du projet résidentiel du croissant Corno à être érigé sur les lots 6 034 578 à 6 034 581 et 6 385 262 du cadastre du Québec aux 327 à 343, croissant Corno dans la zone R-1 233-2 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d’architecture du 27 octobre 2020 préparé par Jacques Sauvé architecte;
- plan d’implantation du 31 août 2020 préparé par T.T. Katz arpenteurs-géomètres;
- simulations visuelles du 27 août 2020 préparées par Jacques Sauvé architecte;
- plan d’aménagement paysager du 29 octobre 2020 préparé par PDA Design.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-05-238

APPROBATION D’UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION – BLOC A DU PROJET RÉSIDENTIEL DE LA PLACE SUZIE-PAQUETTE – 100 À 140, PLACE SUZIE-PAQUETTE – ZONE R-1 210-2

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D’approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d’urbanisme du 31 mars 2021 portant le numéro R-21-CU-4429 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale, la demande de permis de construction pour le Bloc A du projet résidentiel de la place Suzie-Paquette à être érigé sur les lots 6 306 137 à 6 306 141 du cadastre du Québec aux 100 à 140, place Suzie-

Paquette dans la zone R-1 210-2 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture des Blocs A à F du 24 février 2021 préparé par KDA architectes;
- plan d'implantation du 3 mars 2021 préparé par Legault Trudeau arpenteurs-géomètres;
- plan d'aménagement paysager du 28 février 2021 préparé par Kim Descôteaux architecte paysagiste.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-05-239
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –
BLOC B DU PROJET RÉSIDENTIEL DE LA PLACE SUZIE-PAQUETTE –
190 À 230, PLACE SUZIE-PAQUETTE – ZONE R-1 210-2**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 31 mars 2021 portant le numéro R-21-CU-4430 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction pour le Bloc B du projet résidentiel de la place Suzie-Paquette à être érigé sur les lots 6 306 143 à 6 306 147 du cadastre du Québec aux 190 à 230, place Suzie-Paquette dans la zone R-1 210-2 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture des Blocs A à F du 24 février 2021 préparé par KDA architectes;
- plan d'implantation du 3 mars 2021 préparé par Legault Trudeau arpenteurs-géomètres;
- plan d'aménagement paysager du 28 février 2021 préparé par Kim Descôteaux architecte paysagiste.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-05-240
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –
BLOC C DU PROJET RÉSIDENTIEL DE LA PLACE SUZIE-PAQUETTE –
240 À 260, PLACE SUZIE-PAQUETTE – ZONE R-1 210-2**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 31 mars 2021 portant le numéro R-21-CU-4431 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction pour le Bloc

C du projet résidentiel de la place Suzie-Paquette à être érigé sur les lots 6 306 148 à 6 306 150 du cadastre du Québec aux 240 à 260, place Suzie-Paquette dans la zone R-1 210-2 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture des Blocs A à F du 24 février 2021 préparé par KDA architectes;
- plan d'implantation du 3 mars 2021 préparé par Legault Trudeau arpenteurs-géomètres;
- plan d'aménagement paysager du 28 février 2021 préparé par Kim Descôteaux architecte paysagiste.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-05-241

APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION – BLOC D DU PROJET RÉSIDENTIEL DE LA PLACE SUZIE-PAQUETTE – 270 À 280, PLACE SUZIE-PAQUETTE – ZONE R-1 210-2

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 31 mars 2021 portant le numéro R-21-CU-4432 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction pour le Bloc D du projet résidentiel de la place Suzie-Paquette à être érigé sur les lots 6 306 151 et 6 306 152 du cadastre du Québec aux 270 à 280, place Suzie-Paquette dans la zone R-1 210-2 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture des Blocs A à F du 24 février 2021 préparé par KDA architectes;
- plan d'implantation du 3 mars 2021 préparé par Legault Trudeau arpenteurs-géomètres;
- plan d'aménagement paysager du 28 février 2021 préparé par Kim Descôteaux architecte paysagiste.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-05-242

APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION – BLOC E DU PROJET RÉSIDENTIEL DE LA PLACE SUZIE-PAQUETTE – 290 À 310, PLACE SUZIE-PAQUETTE – ZONE R-1 210-2

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 31 mars 2021 portant le numéro R-21-CU-4433 et

conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction pour le Bloc E du projet résidentiel de la place Suzie-Paquette à être érigé sur les lots 6 306 153 à 6 306 155 du cadastre du Québec aux 290 à 310, place Suzie-Paquette dans la zone R-1 210-2 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture des Blocs A à F du 24 février 2021 préparé par KDA architectes;
- plan d'implantation du 3 mars 2021 préparé par Legault Trudeau arpenteurs-géomètres;
- plan d'aménagement paysager du 28 février 2021 préparé par Kim Descôteaux architecte paysagiste.

Cette approbation est conditionnelle au dépôt d'une garantie financière de 5 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager dans la bande riveraine sur le lot 6 306 155 du cadastre du Québec.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-05-243
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION –
BLOC F DU PROJET RÉSIDENTIEL DE LA PLACE SUZIE-PAQUETTE –
380 À 390, PLACE SUZIE-PAQUETTE – ZONE R-1 210-2**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 31 mars 2021 portant le numéro R-21-CU-4434 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de permis de construction pour le Bloc F du projet résidentiel de la place Suzie-Paquette à être érigé sur les lots 6 377 479 et 6 377 480 du cadastre du Québec aux 380 à 390, place Suzie-Paquette dans la zone R-1 210-2 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan d'architecture des Blocs A à F du 24 février 2021 préparé par KDA architectes;
- plan d'implantation du 3 mars 2021 préparé par Legault Trudeau arpenteurs-géomètres;
- plan d'aménagement paysager du 28 février 2021 préparé par Kim Descôteaux architecte paysagiste.

Cette approbation est conditionnelle :

- au dépôt d'une garantie financière de 10 000 \$ pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager dans la bande riveraine sur les lots 6 377 479 et 6 377 480 du cadastre du Québec;

- à la réception d'une proposition d'aménagement des entrées charretières conformément au Règlement de contrôle intérimaire de la Communauté métropolitaine de Montréal numéro 2019-78 sur les plaines inondables et les territoires à risque d'inondation.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-05-244
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION –
MARCHÉ DU FAUBOURG – BÂTIMENT A1 DU FAUBOURG COMMERCIAL
– RUE D'ANNEMASSE – ZONE C-3 405**

PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ
APPUYÉ PAR M. ÉRICK RÉMY

D'approuver, conformément à la recommandation du Service d'urbanisme et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ainsi qu'au Guide d'aménagement et de développement du secteur à dominante commerciale du Faubourg Boisbriand, la demande de permis de rénovation du bâtiment A1 situé sur la rue d'Annemasse dans la zone C-3 405 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée au plan d'architecture du 15 mars 2021 préparé par David W. Smith, architecte.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-05-245
REFUS D'UNE DEMANDE DE MODIFICATION DU CONCEPT
ARCHITECTURAL – SAN LEON, PHASES II ET III – 4655 ET 4755, RUE DES
FRANCS-BOURGEOIS – ZONE R-3 407**

PROPOSÉ PAR M. ÉRICK RÉMY
APPUYÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE

DE refuser, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 31 mars 2021 portant le numéro R-21-CU-4440 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ainsi qu'au Guide d'aménagement et de développement du secteur résidentiel du Faubourg Boisbriand, la demande de modification du concept architectural des phases II et III du projet San Leon situées aux 4655 et 4755, rue des Francs-Bourgeois dans la zone R-3 407 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée au document de présentation du 11 mars 2021 préparé par Lafond Architecte.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-05-246
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
D'ENSEIGNES ÉLECTRONIQUES – TIM HORTONS – 160, 6^e AVENUE –
ZONE C-2 110

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 31 mars 2021 portant le numéro R-21-CU-4424 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseignes électroniques pour le restaurant Tim Hortons situé au 160, 6^e Avenue dans la zone C-2 110 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan et simulation des enseignes préparés le 14 janvier 2021 par Pride Signs;
- lettre justificative du 15 mars 2021 de Daniel Provencher & cie inc., conseiller en enseignes et affichage.

Cette approbation est conditionnelle à ce que l'éclairage lumineux maximum s'élève à 50 LUX à deux mètres des enseignes et que la résolution des écrans soit de 8 millimètres et moins.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-05-247
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
D'ENSEIGNES ÉLECTRONIQUES – TIM HORTONS – 2320, BOULEVARD
DU FAUBOURG – ZONE C-3 403

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 31 mars 2021 portant le numéro R-21-CU-4422 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseignes électroniques pour le restaurant Tim Hortons situé au 2320, boulevard du Faubourg dans la zone C-3 403 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan et simulation des enseignes préparés le 14 janvier 2021 par Pride Signs;
- lettre justificative du 15 mars 2021 de Daniel Provencher & cie inc., conseiller en enseignes et affichage.

Cette approbation est conditionnelle à ce que l'éclairage lumineux maximum s'élève à 50 LUX à deux mètres des enseignes et que la résolution des écrans soit de 8 millimètres et moins.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-05-248
APPROBATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
D'ENSEIGNES ÉLECTRONIQUES – TIM HORTONS – 355, MONTÉE
SANCHE – ZONE C-2 135

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT

D'approuver, conformément à la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme du 31 mars 2021 portant le numéro R-21-CU-4426 et conformément au Règlement RV-1447 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, la demande de certificat d'autorisation d'enseignes électroniques pour le restaurant Tim Hortons situé au 355, montée Sanche dans la zone C-2 135 du Règlement RV-1441 sur le zonage et détaillée aux documents suivants :

- plan et simulation des enseignes préparés le 14 janvier 2021 par Pride Signs;
- lettre justificative du 15 mars 2021 de Daniel Provencher & cie inc., conseiller en enseignes et affichage.

Cette approbation est conditionnelle à ce que l'éclairage lumineux maximum s'élève à 50 LUX à deux mètres des enseignes et que la résolution des écrans soit de 8 millimètres et moins.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-05-249
RAPPORT D'EMBAUCHE DU MOIS D'AVRIL 2021

PROPOSÉ PAR M. JONATHAN THIBAUT
APPUYÉ PAR M. DANIEL KAESER

D'accuser réception du dépôt par le directeur général par intérim du rapport des engagements temporaires de personnel salarié dressé conformément au Règlement RV-1497 pour la période du 1^{er} au 30 avril 2021.

Adoptée

RÉSOLUTION 2021-05-250
EMBAUCHE – DIRECTRICE AU SERVICE DES COMMUNICATIONS

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

D'engager madame Anne Roy au poste de directrice, cadre régulier à temps complet au Service des communications selon les modalités soumises.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-05- 251
CRÉATION D'UN POSTE DE CHEF DE DIVISION, OPÉRATIONS AU
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – EMBAUCHE – MISE À JOUR DE
L'ORGANIGRAMME**

PROPOSÉ PAR M. DANIEL KAESER
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

De créer le poste de chef de division, opérations au Service des travaux publics.

D'engager monsieur Stéphane Mérineau au poste de chef de division, opérations, cadre régulier à temps complet au Service des travaux publics selon les modalités soumises.

De mettre à jour l'organigramme du Service des travaux publics.

D'autoriser la mairesse ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer, au nom de la Ville, tout document nécessaire ou utile consentant à cet égard aux modalités que pourrait exiger l'intérêt de la Ville.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-05-252
COMITÉ DE SÉLECTION – EMBAUCHE À LA DIRECTION DU SERVICE
DES TRAVAUX PUBLICS – DÉSIGNATION DES MEMBRES**

PROPOSÉ PAR MME KARINE LARAMÉE
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

De désigner la mairesse Marlene Cordato et les conseillers Daniel Kaeser et Jean-François Hecq, membres du comité de sélection pour le choix d'une personne à la direction du Service des travaux publics.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-05-253
ORGANIGRAMME DU SERVICE DU GÉNIE ET DU SERVICE DES
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**

PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS HECQ
APPUYÉ PAR MME LORI DOUCET

DE transférer le poste de dessinateur et aide technique du Service du génie à la division géomatique du Service des technologies de l'information à compter du 9 mai 2021.

DE mettre à jour les organigrammes du Service du génie et du Service des technologies de l'information.

Adoptée

**RÉSOLUTION 2021-05-254
MANUEL DES CONDITIONS PROFESSIONNELLES D'EMPLOI DU
PERSONNEL-CADRE – MISE À JOUR**

PROPOSÉ PAR MME LORI DOUCET
APPUYÉ PAR M. FRANÇOIS CÔTÉ

D'approuver la mise à jour du manuel des conditions professionnelles d'emploi du personnel-cadre, révisé en avril 2021.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question ayant trait à un sujet inscrit à l'ordre du jour de la séance n'a été reçue par écrit.

COMMUNICATIONS DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS

La mairesse et les élus par la suite prennent la parole à tour de rôle.

**RÉSOLUTION 2021-05-255
LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR MME CHRISTINE BEAUDETTE
APPUYÉ PAR MME KARINE LARAMÉE

DE lever la séance à 21 h 45.

Adoptée